

23. — B. Baptiste de Mantoue, Conf. carme

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (8).

24. — B. Joseph-Marie Thomasius, Conf. théatin

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière*.

25. — ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE

Les indulgences accordées aux fidèles pour cette fête sont remises au jour de la solennité (le dimanche précédent, ou suivant, ou le 2^e dimanche après Pâques).

Adoration nocturne de Notre-Dame (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière* dans une église où est conservé le saint Sacrement.

Œuvre des tabernacles (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église Notre-Dame de Pitié.

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (1 vêpres) *et prière*.

Confrérie du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion ; visite* à l'église de la confrérie.

Gardes d'honneur du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion ; visite* à l'église de la confrérie.

Association universelle des familles : *confession et communion ; visite et prière* à l'église paroissiale.

Confrérie du saint Rosaire : 1^o *confession, communion ; visite et prière* pendant l'octave de la solennité ; 2^o *confession et communion* : assistance à la procession pendant l'octave ; 3^o *confession et communion* récitation du rosaire de 15 dizaines.

Association du rosaire vivant : *confession, communion, visite et prière*.

(8) Là où il n'y a pas d'église de Carmes ou de Carmélites, les confrères du scapulaire (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.